

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE	
Un an	2 00
Huit mois	1 50
Six mois	1 00
Quatre mois	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.	
ÉDITION HEBDOMADAIRE	
Un an, au comptant, d'avance	\$ 1 00

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire

BUREAUX: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne)	50 c.
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 03
Trois fois par semaine	0 03
Deux fois par semaine	0 07
Avis de naissance, mariage ou décès	0 25
Toutes lettres, etc., devant être adressées à ERNEST PACAUD, L'Électeur, 111 et 113, Côte Lamontagne, Québec.	

ULRIE PARTHE, rédacteur

L'ELECTEUR

QUÉBEC, 22 SEPTEMBRE 1892

ÉDITION DU MIDI

UNE SUGGESTION

Nous serais-il permis de donner un bon conseil à ceux qui ont charge de l'éducation de la jeunesse, aux directeurs de nos collèges et séminaires ?

Nous croyons que le temps est arrivé pour eux de songer sérieusement à apporter des réformes importantes dans leur programme d'enseignement de manière à le mettre en harmonie avec notre état de société.

Précisons notre pensée tout de suite en disant que l'anglais n'est pas assez enseigné dans nos collèges classiques. On se fait étrangement illusion si l'on pense que quelques thèmes ou versions suffisent pour outiller un jeune homme et le mettre en état de tirer son épingle du jeu dans le monde.

Ce n'est pas tout en effet de pouvoir traduire plus ou moins correctement du français en anglais, ou vice versa. Il faut pouvoir le parler abondamment, et pour cela il faut l'accent, qui se prend jeune et sans lequel, une fois dans le monde, l'homme le plus intelligent sera cloué, retenu par une timidité dont il ne se rendra que trop compte et dont il fera reproche à ses premiers éducateurs.

Il faut prendre le monde où nous vivons tel qu'il est. Soyons de notre pays. Inutile de rejeter : c'est l'anglais qui prédomine sur ce continent. Il nous entoure de toutes parts, et bon gré mal gré il faut bien compter avec lui. Dans les affaires, dans les professions, dans la politique, la première condition du succès est de savoir la langue du million. Tant mieux pour celui qui en a deux à sa disposition : celui-là a deux cordes à son arc.

C'est une erreur de croire que c'est un fardeau trop lourd pour un homme que de savoir également bien deux idiomes. En voyageant, il arrive tous les jours de rencontrer des gens des classes moyennes, de jeunes personnes qui expriment avec une aisance parfaite en plusieurs langues. Le nombre est étonnant aux États-Unis des personnes qui parlent indifféremment l'allemand, le français, l'italien, l'espagnol outre leur langue maternelle.

Il n'y a pas de plus mauvais service à rendre à nos jeunes compatriotes qui vont demander au collège l'instruction qu'il leur faut, que de décourager chez eux l'étude de la langue dominante du pays, que de leur en marcher pendant ainsi dire l'enseignement, en le leur donnant machinalement, pour la forme. Comme nous venons de le dire, il ne suffit pas d'apprendre à traduire l'anglais, il faut aussi le parler. Il faut prendre l'accent, et c'est une chose que nul autre qu'un Anglais ne peut enseigner. Or, en règle générale, il n'y a pas de professeur compétent d'anglais dans nos collèges. La plupart du temps, le maître est un jeune ecclésiastique de race française qui n'en sait guère plus que ses élèves et qui l'étudie avec eux.

Que fera cette jeunesse quand elle arrivera dans le monde ? Plus elle appréciera juste, plus elle aura conscience de son infériorité. Infériorité relative si l'on veut, car notre corps classique est plus fort que celui des *high schools* ; mais infériorité réelle, à cause du milieu social où nous vivons.

On ne fait pas un pas dans le monde sans le constater. La province a beau envoyer ses meilleurs hommes à Ottawa pour défendre ses droits ; à quoi bon ? Ils sont réduits au mutisme s'ils ne savent l'anglais, et combien le savent assez pour le parler convenablement ?

Au barreau, heureux celui qui possède l'anglais à fond, et peut le manier au gré des mesures subtiles de la dialectique du Palais ! Notre code criminel est anglais. Dans chacun de nos tribunaux, on est exposé à plaider devant des juges qui n'entendent pas un mot de français.

Et les affaires donc ! que d'occasions, que de piastres perdues faute de savoir la langue de la majorité, qui est celle du commerce !

On dit souvent que ce qui tient notre jeunesse en arrière, c'est qu'elle n'a pas assez de confiance en elle-même. Cette timidité a sa source, ayons le courage de le dire, dans la lacune dont nous parlons.

Nos collègues rendent donc un bien mauvais service à la jeunesse en négligeant cette partie de l'enseignement, en encourageant un faux sentiment de résistance à l'envahissement d'une langue, parce qu'elle n'est pas la nôtre. On a tort de craindre que la langue anglaise tue la nôtre ; comme le disait éloquentement M. Laurier il y a quelques années à Toronto, tant qu'il y aura des mères françaises, notre langue ne saurait disparaître.

On prend le mauvais chemin de la préservation de la race en faisant des générations inférieures ; ne vaut-il pas mille fois mieux mettre la jeunesse en état de débattre dans le monde, lui donner les moyens d'atteindre la fortune et

l'influence sociale ? Alors notre langue aura sans doute de prédomination.

Mettions donc de côté toute fausse sentimentalité quand il s'agit de l'avenir de la race. Ignore-t-on qu'en France l'enseignement de l'allemand est de rigueur, parce que les Allemands sont voisins de la France et que les Français comprennent qu'ils ont besoin de savoir la langue de leurs rivaux pour mieux les combattre. Ici, les Anglais sont plus que nos voisins, ils sont des nôtres, et nous refuserions sottement d'apprendre leur langue !

Voilà des réflexions que se font depuis longtemps les pères de famille. Il est grand temps d'en tenir compte, autrement les hommes pratiques se verraient forcés, à leur grand ennui, d'envoyer leurs enfants aux écoles anglaises, où ils pourraient apprendre parfaitement ce qu'il leur faut tout d'abord pour réussir dans le monde.

Le Conseil de l'Instruction Publique doit se réunir la semaine prochaine. Voilà une question très sérieuse qui s'impose à son attention.

Actualités

La situation politique est extrêmement tendue en Angleterre.

Les parricides et les radicaux font des menaces à M. Gladstone.

Il ne serait pas étonnant que de nouvelles élections générales aient lieu avant six mois.

Le parti vice-royal est revenu ce matin d'une excursion au Saguenay.

Les officiers du *Blak* sont partis, ce matin, pour Roberval.

MM. Frémont et Fitzpatrick, les deux députés du comté, sont allés hier à l'ancienne Lorette pour assister au concours de tir du comté de Québec.

Le choléra fait d'effrayantes ravages en Perse. Plus de 5,000 personnes tombent foudroyées chaque jour. On ne peut suffire à enlever les cadavres et ils se décomposent sur la rue et les places publiques.

Quelques nouveaux cas à New-York.

Un seul cas encore au Canada.

Le révérend M. J. Dupuis, ex-professeur au collège de Lévis, partira prochainement pour l'Europe cet automne. Il projette de visiter la France, l'Espagne, l'Italie et de pousser jusqu'en Terre Sainte.

Le gouvernement de l'île de Terre-Neuve a demandé au gouvernement canadien une conférence pour discuter les difficultés existant entre les deux pays.

L'île suggère que cette conférence ait lieu à Halifax.

Le gouvernement canadien, a répondu qu'il consentait à la conférence, mais pourvu qu'elle eût lieu à Londres, et qu'un représentant du gouvernement impérial y fût admis.

Le gouvernement de Boucherville a décidé de ne pas re-ouvrir les écoles du soir cet automne.

Le gouvernement fédéral semble enfin décidé à faire construire un quai à eau profonde à la Grosse Ile.

MM. Hamel et Couré, ingénieurs du département des Travaux publics, sont descendus à l'île pour y faire les sondages nécessaires.

Il s'ont de plus en instruction de descendre jusqu'à l'île au Lièvre, au Bic et à l'île aux Oies pour s'assurer si ces endroits ne conviendraient pas pour l'établissement de stations de quarantaine, de préférence à la Grosse Ile, et de visiter l'île Marguerite pour voir si l'on pourrait en faire un lieu de détention pour les passagers et les vaisseaux suspects.

Est-ce une crise ministérielle ?

ORGANISATION D'UN TIERS PARTI

17 députés conservateurs retirent leur confiance au gouvernement De Boucherville

REVELATIONS DU "MONDE"

(Dépêche spéciale à l'Électeur)

Montréal, 22 septembre.—Le *Monde* a lancé hier soir dans le public de Montréal une bombe qui a créé une excitation considérable. Le grand organe conservateur révèle au public la secrète organisation d'un tiers parti, formé des députés conservateurs mécontents de la politique du gouvernement De Boucherville.

Voici le texte même de l'écrit du *Monde*, publié en caractères voyants :

UN CAUCUS

Réunion des députés conservateurs

Ils forment une alliance contre le gouvernement

Le mouvement que le *Monde* a prédit d'ici à la semaine prochaine, nous avions parlé d'une assemblée publique, mais au lieu d'une réunion publique, c'est un caucus secret qui a eu lieu hier soir, dans un des principaux restaurants de cette ville. Nous allons raconter simplement ce qui s'est passé d'après les renseignements que nous possédons, afin de faire connaître la situation à nos lecteurs.

Il y a quelques temps, un certain nombre de députés conservateurs mécontents du gouvernement de Québec se sont rencontrés à Montréal. Ils se sont convenus d'avoir un caucus en cette ville.

On a choisi le temps de l'exposition afin de ne pas éveiller l'attention publique. Ce caucus a eu lieu hier soir au restaurant fashionable de cette ville. Huit députés y assistaient, sur les dix-sept qui ont été convoqués.

Deux autres députés en communément d'idées et de sentiments avec les mécontents étaient en ville, mais se sont fait excuser pour des motifs que nous ne connaissons pas.

Un rapport de M. Schreiber en date du 4 décembre 1891, relatif à la section du 20

faire l'organisation a reçu de trois des cinq absents des lettres dans lesquelles ces députés exposent d'avance les résolutions qui ont été adoptées au caucus.

Admettons de la séance un des huit députés s'est adressé à ses collègues en ces termes :

"Le gouvernement vient de commettre encore une injustice, en nommant M. Moncloux secrétaire de la commission des chemins à barrières au détriment de plusieurs autres candidats qui avaient plus de mérite que lui."

Il a été question de la nomination de M. Thomas Pelletier au Conseil législatif et de plusieurs autres nominations moins importantes faites contre l'assentiment et le désir des députés.

Le népotisme a été dénoncé en termes énergiques.

La résolution la plus importante adoptée au caucus est celle par laquelle les députés présents et ceux qui avaient donné leur assentiment d'avance se sont engagés à agir de concert à l'avenir pour faire respecter par le ministère leurs droits et leurs désirs légitimes.

Le caucus a été ajourné au mois d'octobre, à une date qui sera fixée ultérieurement, mais qui sera choisie dans la quinzaine précédant la rentrée des Chambres.

AU PALAIS

LA COMMISSION ROYALE

Continuation de la déposition de M. Lewis C. Jones

(Audience d'hier après-midi)

A la reprise de l'audience hier après-midi, M. J. G. Scott, gérant du chemin de fer du Lac Saint-Jean, assigné comme témoin, s'est rendu à la salle d'enquête pour donner sa déposition, mais sa démarche a été inutile, car M. Jones, secrétaire de M. Schreiber, ingénieur en chef du gouvernement fédéral, en a eu encore pour toute l'après-midi à produire la suite des documents relatifs aux subsides alloués aux compagnies de chemin de fer du Lac Saint-Jean et de Temiscouata, quelque chose comme soixante-huit exhibits environ.

Parmi les documents concernant le chemin du Lac Saint-Jean sont les suivants :

Copie du contrat entre le gouvernement fédéral et la compagnie du Lac Saint-Jean, en septembre 1883, pour la construction du chemin entre Saint-Raymond et le Lac Saint-Jean, moyennant un subside n'excédant pas \$384,000 ;

Copie du contrat passé entre le gouvernement et la compagnie pour la construction du chemin de Québec à Saint-Raymond, au 32 mille de chemin, moyennant un subside de \$3,200 par mille ou subside total n'excédant pas \$68,400 ;

Copie du contrat passé le 15 décembre 1888 entre le gouvernement et la compagnie pour l'embranchement de Chambord à Chicoutimi, 30 milles de chemin, moyennant un subside n'excédant pas \$60,000 ;

Copie du contrat passé le 5 décembre 1890 pour la construction du chemin par Lorette et Charlebourg, moyennant un subside n'excédant pas \$68,000 ;

Rapport annuel de la compagnie adressé au gouvernement en date du 20 octobre 1891.

Ordre en conseil en date du 26 mars 1891, autorisant certaines modifications aux spécifications du contrat du 15 décembre 1888 ;

Ordre en conseil en date du 11 avril 1891, pour amender le contrat passé le 4 septembre 1883 afin de faire admettre le paiement d'un centime par mille de chemin, en sus de celui de \$3,200 par mille.

Le témoin passe ensuite aux documents relatifs au chemin de Temiscouata. Leur énumération détaillée n'est ni moins longue ni moins fastidieuse que celle des pièces précédentes.

Voici les principales pièces produites au sujet de ce chemin :

Copie du contrat intervenu entre le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer de Temiscouata en date du 21 juin 1886 pour la construction des 83 milles de ce chemin entre la Rivière-du-Loup et Edmonstone, moyennant un subside n'excédant pas \$3,900 par mille, et en tout \$240,000 ;

Un autre contrat entre le gouvernement et la compagnie, en date du 22 janvier 1885 pour la construction de 26 milles de l'embranchement du Temiscouata entre Edmonstone et la rivière St-François, moyennant un subside de \$100,000 ;

L'ordre en conseil en date du 10 octobre 1885 autorisant la charte de la compagnie du chemin de fer de Temiscouata ;

La demande de subside de la compagnie datée du 28 janvier 1886 ;

Etat, en date du 4 janvier 1886, de l'état financier de la compagnie ;

Ordre en conseil autorisant le paiement de \$55,945 à la compagnie pour 10 milles de chemin ;

Rapport de l'inspection par M. Ridout, de 20 milles de chemin à partir de la Rivière du Loup, démontrant que le subside de \$54,248 a été gagné ;

Divers autres rapports d'inspection de M. Ridout pour différentes autres sections du chemin ;

Ordre en conseil en date du 13 février 1888, autorisant le paiement de \$350,500 à la compagnie du chemin de fer de Temiscouata ;

Rapport en date du 1er juin 1883 sur le matériel roulant du chemin ;

Etat en date du 29 juillet 1888, d'une avance de \$21,000 à la compagnie ;

Ordre en conseil en date du 26 juillet autorisant cette avance ;

Ordre en conseil en date du 2 juin 1889 autorisant la signature du contrat avec la compagnie pour la construction des 20 milles de chemin entre Edmonstone et la rivière Saint-François ;

Rapport d'inspection de M. Schreiber en date du 19 janvier 1891, indiquant que le subside a été gagné, moins \$70,000, soit \$142,900 à \$485,600 ;

Ordre en conseil en date du 19 janvier 1891 autorisant le paiement de \$34,250, balance du subside ;

Lettre de M. J. J. McDonald, président de la compagnie, au gouvernement disant qu'il entend qu'il soit bien compris que sa compagnie demandera un subside supplémentaire de \$1,800 ;

Divers autres rapports de M. Schreiber relatifs à d'autres sections du chemin de Temiscouata et de l'embranchement Saint-François ;

Une pétition de la compagnie du Temiscouata, en date du 21 mai 1891, demandant un subside de \$5,000 par mille pour 12 milles en outre des 20 milles déjà construits ;

Un ordre en conseil en date du 10 janvier 1891, autorisant le paiement de \$34,250, balance du subside ;

Rapports en date du 13 janvier 1891 sur l'état de l'entreprise du chemin en vue du paiement du subside pour l'ouvrage fait, \$22,770 ;

Ordre en conseil en date du 19 décembre 1891 autorisant le paiement du subside de \$4,435 ;

Un rapport de M. Schreiber en date du 4 décembre 1891, relatif à la section du 20

au 31e mille de l'embranchement Saint-François de Temiscouata, disant que le subside de \$37,600 a été gagné, lequel subside a été payé.

L'enquête est ajournée à 4 heures jusqu'à dix heures et demi ce matin.

M. J. G. Scott, gérant du chemin de fer du Lac Saint-Jean, sera probablement interrogé ce matin.

LES PERLES DE LA SANTE

GUÉRISSEMENT à coup sûr toutes les suppurations et éruptions cutanées et éruptions de la peau. Nouvelle méthode de traitement. Usage mensuel.

Elles ont été délivrées d'une foule de douleurs et maux. — Mme James Howard.

Je ne pourrais m'en passer. Elles ont toujours guéri. — Mme C. A. Montpelier.

Prix \$1. Six paquets pour \$5. Envoyer par la poste sur réception du prix. Récrivez pour obtenir des circulaires.

Adresse :
Quebec Medecine Co. — DU VIEUX MONTREAL — DR GORDON

A VENDRE PAR J. H. ROY CHIMISTE & DROGUISTE

No 109, RUE SAINT-JEAN

6 juillet-1er, Q. H.

Ouverture des classes

ACADEMIE COMMERCIALE.—Les classes de mon académie commerciale ouvriront lundi, le 22 courant, à 9 h. du matin, au No 22, rue Richardon. J'enseignerai comme par le passé le français, l'anglais, le calcul, la tenue des livres, etc. Je me suis assuré les services d'un professeur de nationalité anglaise pour enseigner cette langue. Toutes les branches commerciales seront suivies d'une manière spéciale. J'ouvrirai en même temps une classe du soir et du dimanche des cours privés à domicile ou chez moi. S'adresser au No 22, rue Richardon ou au 131, rue St-Jean.

JULES CLAUDET, Professeur

24 août-1er, Q. H.

A VENDRE

A VENDRE.—Le plus beau site de commerce du district de Rimouski. Coin de chemins établis depuis 10 ans. Chénies assurent l'écoulement de première classe et neuve. Conditions faciles. Réduction de moitié de la valeur. Pour toutes autres informations s'adresser à R. OUELLET, Ste-Luce Station.

Lévis, 25 août-1er

BREVET A VENDRE.—Brevet d'invention rapportant 75 p. c. de profit. Pour détails s'adresser à ce bureau. — J. N. O.

GOULETTE A VENDRE.—La Julia, de 43 tonneaux, construite en 1891, complètement neuve, l'une des plus fines voilières du Saint-Laurent.

Conditions faciles. S'adresser à SEV. COTE, marchand, Ste-Luce, co. Rimouski, P. Q.

17 sept-1er

A LOUER

A VIS AUX MARCHANDS.—Une magnifique salle d'échantillons. — Une magnétique salle d'échantillons. S'adresser à Bureau de Poste de Québec.

A LOUER.—UN BANC d'église, situé au meilleur endroit de la Basilique de Québec. S'adresser à la boîte 432, Bureau de Poste de Québec.

A LOUER.—Un bon logement, quatre chambres, dans un rez-de-chaussée avec cuisine, cave et hangar.

Un grand nombre de chaises avec chaises double et simple à vendre à bon marché. S'adresser à No 172 rue St-Olivier.

MAISON A LOUER.—Cette maison à trois étages appartenant à madame Kane, No 67 rue St-Louis, toute meublée. Pour les conditions s'adresser à L. P. BILLOIS, N. P., 21 rue Compiègne.

MAISON A LOUER.—Une bonne maison, No 53, rue de la Pointe-Levy, tout à fait neuve, avec cuisine, cave et hangar. Pour les conditions s'adresser à L. P. BILLOIS, N. P., 21 rue Compiègne.

17 sept-6 f

MAISON A LOUER.—Une bonne maison, No 53, rue de la Pointe-Levy, tout à fait neuve, avec cuisine, cave et hangar. Pour les conditions s'adresser à L. P. BILLOIS, N. P., 21 rue Compiègne.

17 sept-6 f

MAISON A LOUER.—Une bonne maison, No 53, rue de la Pointe-Levy, tout à fait neuve, avec cuisine, cave et hangar. Pour les conditions s'adresser à L. P. BILLOIS, N. P., 21 rue Compiègne.

17 sept-6 f

ON DEMANDE immédiatement une bonne servante. S'adresser au No 10, h. a. m. et après 6 h. 30 p. m. au No 81 rue d'Autouil.

15 sept-3 f

ON DEMANDE immédiatement deux bons barbiers (compagnons). S'adresser à JOSEPH COTE, 335 rue St-Paul.

14 sept-1 s

DEMANDE.—Un solliciteur pour la ville bien recommandé. Salaire et dépenses payées à la semaine en commençant. Position permanente. Plantes américaines et canadiennes sans égal. BROWN, Bros Co., Nurserymen, Toronto, Ont.

12 sept-3 m. 1 s

UN HOMME D'EXPERIENCE parlant parfaitement le français et l'anglais demande une place de commis ou d'employé au commerce de bar dans la ville de Québec.

Il peut fournir d'excellentes recommandations. S'adresser P. A. bureau de l'Électeur, Québec. 1er sept-2 s

DEMANDE D'EMPLOI.—Une bonne femme capable de tous les travaux de cuisine et de ménage. S'adresser à M. L. PAQUET, 18 août-1er, Q. H.

UN FRANÇAIS, âgé de 30 ans, ayant de grandes aptitudes pour le commerce, expert en comptabilité, tenue des livres, etc., établi à Québec depuis plusieurs années, sollicite un emploi dans une maison de commerce. Pour plus amples informations, s'adresser aux bureaux de l'Électeur.

AVIS.—Il y aura lundi soir, le 19 courant, à 8 heures, dans les salles de l'Union St-Joseph à St-Joseph, une assemblée générale de la Société des Commis-marchands de St-Roch et St-Sauveur.

Se joindre à la présence de tous les membres. L. H. PAQUET, Président.

AVIS.—La salle de l'Union des Tailleurs du Clair aura lieu jeudi prochain, le 22 courant, à 8 heures, rue St-Joseph No 240, à 7 heures.

C'EST MARDI, 13 SEPTEMBRE, GRANDE OUVERTURE

VENTE EXTRAORDINAIRE

\$80,000 de Marchandises Seches

Fonds de Banqueroute de D. Drolet

Nous assurons au public une ENORME REDUCTION REELLE sur le prix courant de toutes les marchandises sans distinction.

A TOUT LE MONDE D'EN PROFITER

A. B. DUPUI L. O. VILLENEUVE, Gérant.

COINS DES RUES ST-JOSEPH ET DE LA COURONNE, ST-ROCH

P. S.—Le magasin se formera tous les jours à six heures, samedis et veilles de fêtes exceptés

Chemin de fer du Grand-Tronc

EXCURSION ANNUELLE D'AUTOMNE A DETROIT, CHICAGO ET TOUTS LES POINTS DE L'OUEST

30 sept. et le 1er oct. '92

PRIX ALLER ET RETOUR DE QUEBEC A

PORT HURON..... (\$13.30)
DETROIT..... 16.30
ST. LOUIS..... 17.30
CHICAGO..... 18.30
ST. PAUL..... 19.30
MINNEAPOLIS..... 20.30
DULUTH..... 21.30
ST. CLOUD..... 22.30
ST. RAPIDS..... 23.30
CLEVELAND..... 24.30
COLUMBUS..... 25.30
INDIANAPOLIS..... 26.30
CINCINNATI..... 27.30
ST. LOUIS..... 28.30
KANSAS CITY..... 29.30
ST. JOSEPH..... 30.30
DETROIT..... 31.30
PORT HURON..... 32.30

Les billets sont pour continuer le voyage par tout endroit et des chemins, mais les voyageurs laissant Montréal par le train de 9 h. 45 a. m. auront le privilège de rester à Toronto jusqu'au lendemain matin, et ceux partant par le train de 8 h. 10 a. m. n'y demeureront que jusqu'au matin du lendemain. Les voyageurs en possession de billets d'excursion pourront se procurer les commodités des charrettes aux lieux ordinaires.

Procurez-vous vos billets et laissez-les aux bureaux de la compagnie, rue St-Joseph, vis-à-vis l'Hotel St-Joseph ou à la gare de la Pointe-Levy.

N. J. POWER, D. O. PEASE, Agent gen. des pass., Agent pass. dist. L. J. SEAR, Agent gen.

BIILTS BONS JUSQU'AU 17 OCT. 1892

Accordez-vous, BANJOS, GUITARES, MANDOLINES, AUTOHARPES, HARMONICAS, FLAGEOLET, AICHETS ET BOITES DE VIOLON, ETAGIERES POUR MUSIQUE EN FEUILLES, TABOURETS, ETC.

— CHEZ —

ALLAIRE 93 & 95 RUE ST-JEAN

Coin de la rue St-Stanislas

HAUTE-VILLE, QUEBEC

Local spacieux à louer

Pour salles d'échantillons ou bureaux commerciaux

AU CENTRE DES AFFAIRES

Dans le spacieux édifice maintenant occupé par l'Électeur au pied de la Côte Lamontagne.

A l'entrée de la ville, à la porte des steamers et des bateaux, et à proximité des gares des chemins de fer du Nord.

deux vaste étages pour être mis à court avis, à la disposition de ceux qui désireraient louer, soit pour bureaux d'affaires ou pour salles d'échantillons.

Ascenseur, eau et gaz à chaque étage, toutes les commodités, local bien aéré et éclairé, dispositions des salles au gré des locataires.

Pour conditions, s'adresser à ce bureau.

Nouvel hôpital privé

LE Dr S. GRONDIN</

